

3^e année licence droit

DROIT DES SURETES

Durée de l'épreuve : 1 heure.



Les étudiants, en veillant à se montrer synthétiques, précis et lisibles, traiteront les questions suivantes :

- Les règles qui sont de l'essence du cautionnement et en font le caractère accessoire (8 points)
- Aux termes l'article 2314 du code civil, « *La caution est déchargée, lorsque la subrogation aux droits, hypothèques et privilèges du créancier, ne peut plus, par le fait de ce créancier, s'opérer en faveur de la caution* ». Expliquez (12 points)

Document autorisé : NEANT.